



RECU EN PREFECTURE

Le 13 avril 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20220407-D00679210-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 07 avril 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 31 mars 2022, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT)

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 09), Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 03 incluse), M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 04), M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD (jusqu'à la question n° 43 incluse), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 04), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (jusqu'à la question n° 43 incluse), M. Nathan SOURISSEAU (à compter de la question n° 05), M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 05)

Secrétaire :

Mme Juliette SORLIN

Étaient absents :

Mme Anne BENEDETTO, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Marie-Thérèse MICHEL

Procurations de vote :

M. Hasni ALEM à M. André TERZO (jusqu'à la question n° 08 incluse), Mme Frédérique BAEHR à Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 04), M. Guillaume BAILLY à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 03 incluse), Mme Anne BENEDETTO à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Marie ETEVENARD à M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 44), M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 03 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Françoise PRESSE, Mme Juliette SORLIN à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 44), M. Nathan SOURISSEAU à Mme Valérie HALLER (jusqu'à la question n° 04 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 04 incluse)

OBJET : 24 - Echange de terrains avec la société SODEBIS rue de l'Oratoire et rue de l'Amitié

**Echange de terrains avec la société SODEBIS
rue de l'Oratoire et rue de l'Amitié**

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 2	24/03/2022	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Municipal un échange de terrains sans soulte entre la commune et la société SODEBIS (SUPER-U)

Dans le cadre de l'extension du centre commercial « SUPER U de l'Amitié », l'alignement de voirie inscrit au PLU a été mis en œuvre concomitamment aux travaux d'aménagement du commerce et à la modification de ses accès.

Ces travaux étant achevés, une régularisation foncière est nécessaire à l'intersection de la voie d'accès aux collectifs dits « Les tours de l'Amitié » propriété de LOGE GBM et de la sortie de la station-service récemment modifiée.

Cette régularisation impacte un terrain appartenant à la société SODEBIS, qui a donné son accord pour le céder dans le cadre d'un échange dont les modalités sont les suivantes :

- la société SODEBIS cède à la commune la parcelle cadastrée section EV n° 343 d'une contenance de 65 m² située au niveau de la sortie de la station-service,
- En contrepartie, la commune cède à la société SODEBIS un délaissé de terrain constitué des parcelles cadastrées section EV n° 339 et EW n° 116 d'une contenance totale de 136 m² et situées rue de l'Oratoire.

Par ailleurs, conformément à l'article L. 2241.1 du Code Général des Collectivités territoriales, la commune a saisi la Direction Immobilière de l'Etat en vue d'obtenir l'estimation de la valeur vénale des biens à céder.

Cette estimation en date du 6 janvier 2022 a été fixée à 53 € / m².

Il est précisé que cet échange est conclu sans soulte et que les frais d'acte seront partagés entre les parties.

Les parcelles cédées sont enregistrées à l'inventaire sous le numéro RUE-70.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur cet échange aux conditions ci-dessus énoncées,
- autorise Mme la Maire, ou l'élu délégué, à signer tout acte nécessaire à cette transaction.

Mmes Carine MICHEL (1), Marie ETEVENARD (1), Anne BENEDETTO (1), Myriam LEMERCIER (1) et MM. Damien HUGUET (1), Yannick POUJET (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Pour extrait conforme,
La Maire,

The image shows a blue ink signature of Anne VIGNOT written over a circular official seal. The seal contains the text 'MUNICIPALITE DE SAINT-GENES-DE-MAJOU' and a central emblem. The signature is a large, fluid cursive stroke that loops around the seal.

Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

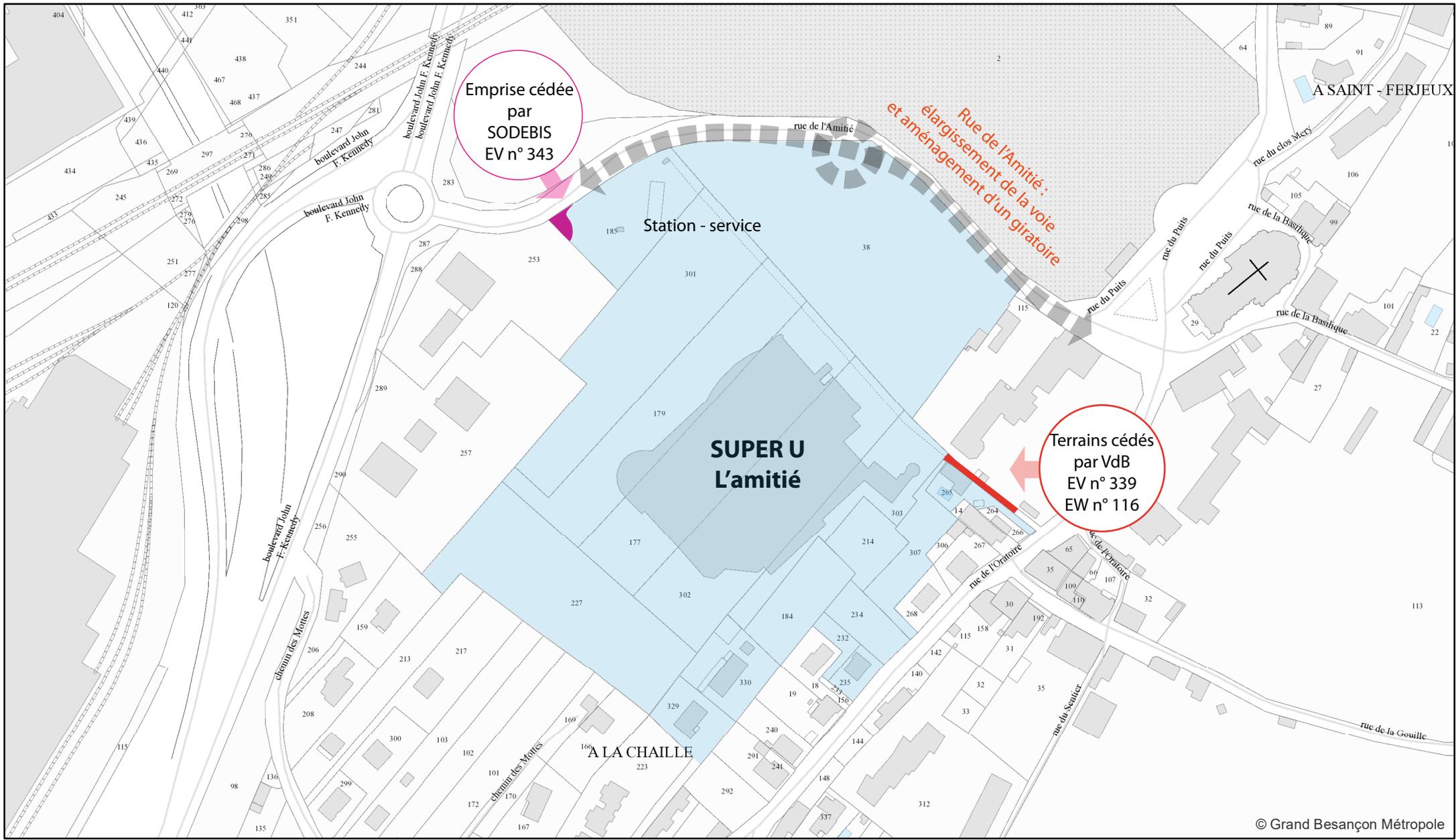
Pour : 49

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 6

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.



Echange de terrains entre :
la société SODEBIS (SUPER-U) et la ville de Besançon

© Grand Besançon Métropole

